

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUIITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 18 juin 2021

Procès-verbal du

Conseil Municipal du 17 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 11 juin 2021, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Pascal HADJUR, Régis FOLLOT

Absents excusé:

Michel PERSONNIER, pouvoir donné à Mr Grégory AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 18h34.

En préambule,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant l'état d'urgence sanitaire, et notamment les mesures de son article 6,

VU les capacités d'accueil de la salle de conseil qui ne permet pas de recevoir du public,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser la tenue de cette séance à huis clos.

La décision est approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération : Décisions modificatives BP 2021

Le contrôle de légalité a formulé des remarques sur le budget primitif 2021, et notamment :

- Les montants proposés n'ont pas été reportés dans la colonne « Voté »

Le document a été corrigé

- L'état de la dette n'est pas renseigné

A priori, aucun emprunt n'étant réalisé lors de l'élaboration du budget, c'est normal.

- Non-respect des règles d'équilibre : nos ressources propres ne couvrent pas le montant des emprunts à rembourser :

Il existe une règle comptable qui veut que le montant des remboursements d'emprunts soient couverts par des « ressources propres », c'est-à-dire à l'exclusion des montants reçus desdits emprunts.

Dans notre BP 2021, nous avons à la fois le déblocage du prêt et son remboursement aux 2/3 dans le même exercice. C'est la particularité d'un prêt-relais. Puisqu'on ne peut pas le compter en recettes, il y a forcément déséquilibre.

Après concertation avec la Trésorerie et la Préfecture, la seule solution est de diminuer artificiellement les dépenses prises en compte dans la formule de calcul. De ce fait, nous aurons un excédent de recettes, ce qui n'est pas illégal.

La DM consiste à diminuer les montants dans les comptes suivants :

020	Dépenses imprévues	de 40.000 € à 20.000 €
1641	Remboursement prêt-relais	de 129.600 € à 85.210 €

Il est demandé au conseil d'approuver les modifications du BP 2021.

Abstention		Contre		Pour	9
------------	--	--------	--	------	---

Avis Défibrillateur pour Eole

Note : une délibération a déjà été prise quant à l'achat d'un tel équipement.

D.Bailleux a reçu un devis demandé en ligne sur Internet de la société Cardia Pulse (Alsace).

Mr Aubert a également fourni des propositions d'un fournisseur de Saône et Loire.

Descriptions et devis en annexe.

Il est demandé au conseil de choisir l'équipement à installer.

Débat

Les deux dispositifs offrent sensiblement les mêmes caractéristiques techniques pour un appareil grand public. Le choix se fera donc sur les fournitures annexes, les services et le prix.

Après examen, l'offre Cardia Pulse se distingue sur plusieurs points :

- Appareil garantie 10 ans contre 8
- Batterie garantie 10 ans contre 5
- Offre de maintenance précisée
- Armoire extérieure incluse dans le prix
- Prix inférieur d'environ 500,00€ + armoire extérieure 480,00€

Le conseil choisit à l'unanimité l'offre de la société Cardia Pulse.

Délibération : Projet de tiers-lieu dans les Hautes Côtes

Voir document joint en annexe.

Le projet est de créer un lieu fédérateur de rencontres et de partage pour nos villages.

Il pourrait regrouper un espace de vie (café, restaurant), des commerces et de l'artisanat (producteurs locaux évidemment), des évènements, services divers, etc. ...

Il y aura en premier lieu une étude réalisée conjointement par la communauté de communes, le département et la région. L'étude sera entièrement prise en charge par la Communauté de Communes. Suite à cette étude, le conseil devra se prononcer sur son engagement en fonction des financements requis.

Il est demandé au conseil de donner son avis sur ce projet.

Le conseil, après en avoir débattu, approuve l'adhésion à ce projet dans sa phase d'étude.

Abstention		Contre		Pour	9
------------	--	--------	--	------	---

Organisation des bureaux de vote

Confirmation du planning proposé

Mr Follot informe le conseil qu'en raison d'un évènement familial, il ne pourra assurer sa permanence prévue de 14h00 à 17h00. Il propose néanmoins d'assurer 2 heures le matin de 08h00 à 10h00. Le maire informe que ce n'est pas possible, ces créneaux étant assurés par des volontaires ayant également des impératifs. Mme Conversin propose de prendre le créneau 14h00-17h00. Mr Bailleux indique qu'il va solliciter une autre personne qui s'était portée volontaire.

Aménagement des salles (balisage, affiches, disposition du mobilier...)

Le maire expose les modalités d'organisation pour assurer les deux scrutins en fonction des recommandations sanitaires.

Le conseil fait le choix de ne prévoir qu'un seul isolement (le seul disponible) et de s'organiser en conséquence selon les recommandations de la Préfecture.

RDV est pris le samedi 20 à 11h00 pour mettre en place les bureaux de vote avec les conseillers disponibles.

Questions diverses

Atelier vélo

Mme Challet demande si un retour a été formulé par Mr Roussiaux suite à sa participation à l'atelier. Le maire indique qu'il n'a pas eu le temps de s'entretenir avec lui, mais ils sont convenus de profiter d'un créneau commun lors des élections pour faire le point. Il précise également que deux commissions vont être créées par la Comcom pour la création de sentiers de randonnées pédestres et VTT.

Bacs de recyclables

Suite à l'enquête de la ComCom relative à la mise en place de bacs jaunes, le maire invite les conseillers à se prononcer sur les 3 questions posées :

Emplacement du PAV : inchangé

Nombre de colonnes au PAV : idem aujourd'hui mais avec des orifices plus importants

Bacs jaunes bâtiments communaux : aucun

Concert Arc Evasion

Mr Aubert a participé à la soirée du 12 juin qui proposait un concert. Il demande si des nuisances sonores ont été constatées dans le village.

Mme Thomas indique qu'elle a entendu un peu de musique mais dans des limites tout à fait acceptables et que tout s'est arrêté à 22h45. Personne ne s'est plaint de cet évènement.

Il faudra néanmoins être attentifs lorsque le couvre-feu sera levé.

Plusieurs conseillers indiquent qu'il est dommage que la communication sur cet évènement n'ait été réalisée que via les réseaux sociaux. Une communication via les mairies alentour aurait certainement amené plus de monde.

Incivilités dans le village

Plusieurs familles se sont plaintes auprès du maire de nuisances sonores répétées notamment tard le samedi soir. Le maire indique qu'au-delà de la discussion avec l'intéressé, il n'a d'autre solution que de faire intervenir la gendarmerie, qui interviendra ou pas. Il précise qu'il a eu dernièrement un entretien avec la personne mise en cause en lui demandant de limiter le bruit à partir de 23h00, visiblement sans effet le weekend dernier. Le maire fera de nouveau appel à son civisme.

Il est également évoqué le problème des chiens parqués dans le chenil près de la station d'épuration, chiens qui aboient en meute tous les matins au lever du jour. A cette époque, les fenêtres sont ouvertes et la gêne est réelle. Mr Hadjur explique que les sangliers viennent régulièrement rôder autour de ce chenil, ce qui explique l'excitation des chiens. Des colliers anti-aboiement seraient peut-être une solution.

Enfin, la question de la légalité de ce chenil est posée. Il faut voir quelle alternative pourrait être proposée.

Acquisition des 3 cours

Le maire précise qu'il est invité à la signature du compromis de vente mercredi 23 juin.

Mois du cinéma documentaire

Dans ce cadre, nous avons été contactés pour une éventuelle mise à disposition de salle. Il est évidemment trop tôt, mais l'idée est intéressante d'avoir une projection programmée à Eole.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus de question n'étant soulevée, la séance est close à 19h48.